

siapartners

Pioneer of Consulting 4.0



LA RÉASSURANCE SOUS IFRS17

20 SEPTEMBRE 2019

Michael Donio

Associate Partner

07 63 30 22 70

michael.donio@sia-partners.com

Santiago Fiallos

Senior Manager

07 60 62 31 02

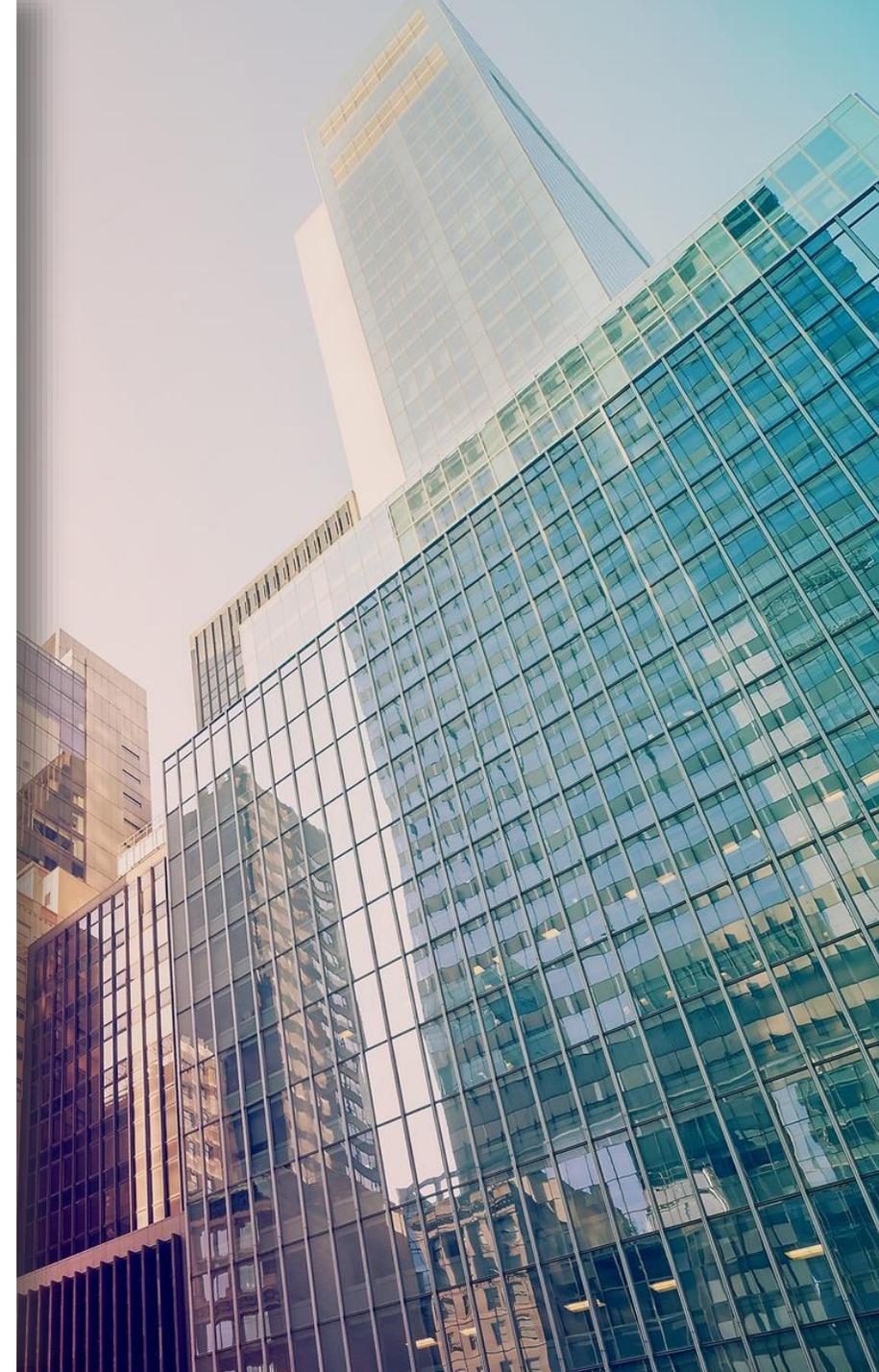
santiago.fiallos@sia-partners.com

Antoine Mazurie

Manager

07 85 54 41 07

antoine.mazurie@sia-partners.com



Sommaire

1. Introduction
2. Quelques notions IFRS17
3. Conséquences sur la modélisation de la réassurance cédée
4. Focus sur le traitement des flux de réassurance sous IFRS 17
5. Actualité réglementaire: Comment réduire les inconsistances comptables sur la réassurance cédée?

1

Introduction

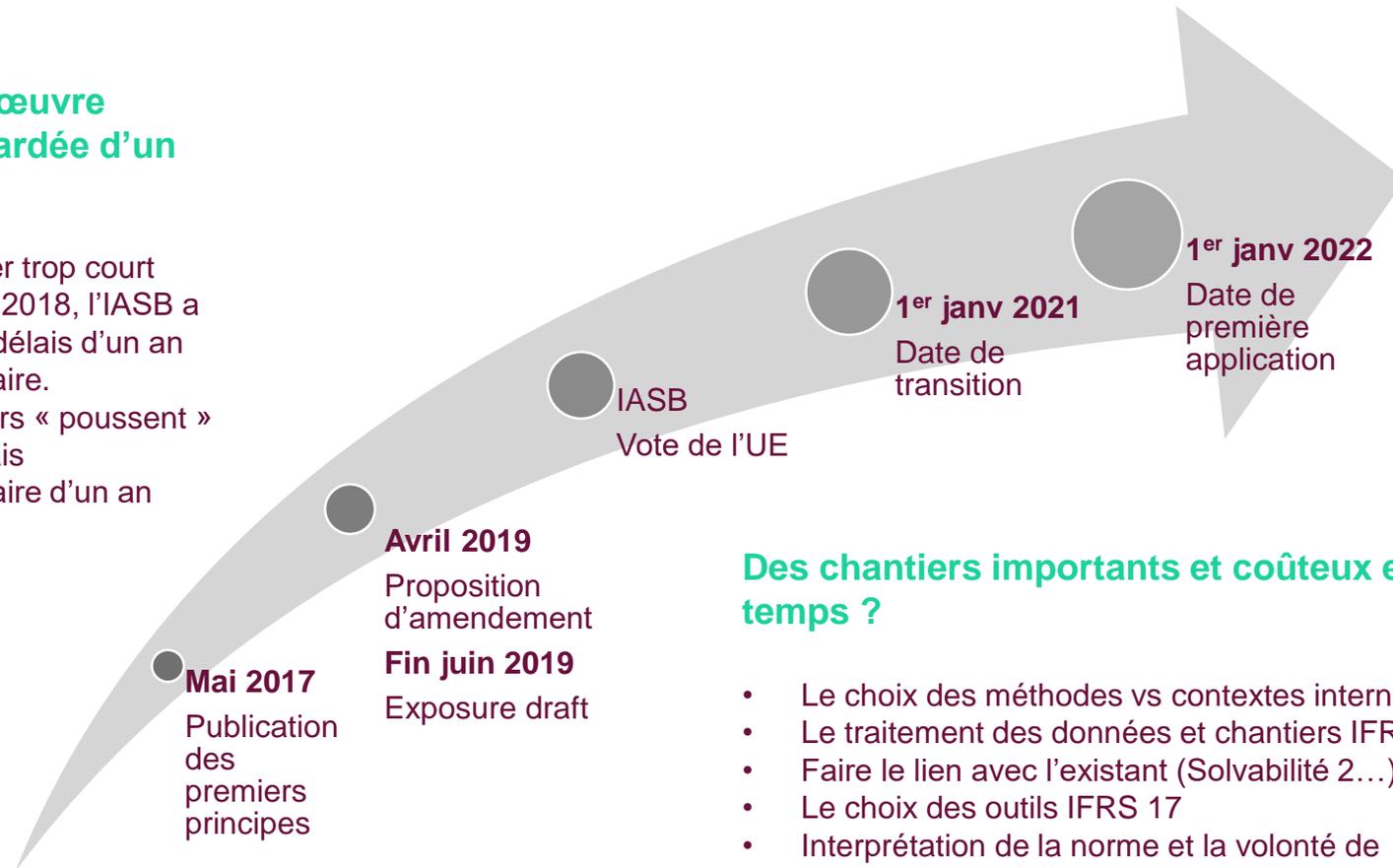


Une date de première application prévue au 1er Janvier 2022 (sous réserve)

Principe d'IFRS 17 : Evaluer les passifs d'assurance et évaluer les éléments constitutifs du résultats selon une approche en valeur de marché

Une mise en œuvre d'IFRS 17 retardée d'un an a minima :

- Un calendrier trop court
- À l'automne 2018, l'IASB a accordé un délais d'un an supplémentaire.
- Les assureurs « poussent » pour un délais supplémentaire d'un an



Des discussions encore en cours depuis juin 2019 :

- Rendre cohérent l'étalement des frais d'acquisition avec les renouvellements de contrat
- Caler l'écoulement de la CSM en vie sur la durée d'écoulement des actifs sous-jacents
- Mieux traiter l'impact de la réassurance dans le cas de contrats déficitaires

Des chantiers importants et coûteux en temps ?

- Le choix des méthodes vs contextes internes
- Le traitement des données et chantiers IFRS 17
- Faire le lien avec l'existant (Solvabilité 2...)
- Le choix des outils IFRS 17
- Interprétation de la norme et la volonté de simplifier certaines règles
- Compréhension et interprétation des résultats IFRS

Les parties prenantes

Plusieurs parties prenantes pour l'élaboration de la Norme avant le processus d'homologation européen

1 IASB

Créé en 2000 et successeur de l'IASC, l'IASB est un organisme privé à but non lucratif. Ses missions :

- Elaborer les normes comptables internationales dites IAS / IFRS
- Promouvoir leur diffusion au niveau mondial
- Rédiger les documents d'application des normes

3 Technical Expert Group et Lobbies

Plusieurs groupes et lobbies commentent et font des retours constants sur la proposition de Norme

- Collège d'experts du secteur privé
- Les normalisateurs nationaux
- Les lobbies professionnels

2 EFRAG Board

Organisme privé créé en 2001 sous l'impulsion de la communauté européenne, EFRAG a pour mission de :

- Promouvoir les normes aux niveaux européen
- Faire valoir les intérêts européens auprès de l'IASB
- Donner un avis sur les normes publiées par l'IASB
- Normaliser les principes de la normes au niveau national

4 Le public en général

Suite aux différents commentaires recueillis depuis la publication de mai 2017, l'IASB a publié un exposé-sondage en juin 2019 :

- Cet exposé-sondage porte sur 8 questions spécifiques sur lesquelles l'IASB propose d'amender la Norme.
- Les commentaires peuvent être adressés jusqu'au 25 septembre

2

—

Quelques notions IFRS17



Les principales caractéristiques de la norme

1 Une norme basée sur des principes

- La norme est basée sur des principes qui doivent être interprétés par les différentes compagnies et ne propose pas de description détaillée des calculs à mener (comme dans le cadre de la formule Standard sous Solvabilité 2)
- Les assureurs doivent appliquer ces principes de manière à refléter au mieux l'économie de leurs contrats.

2 LRC et LIC

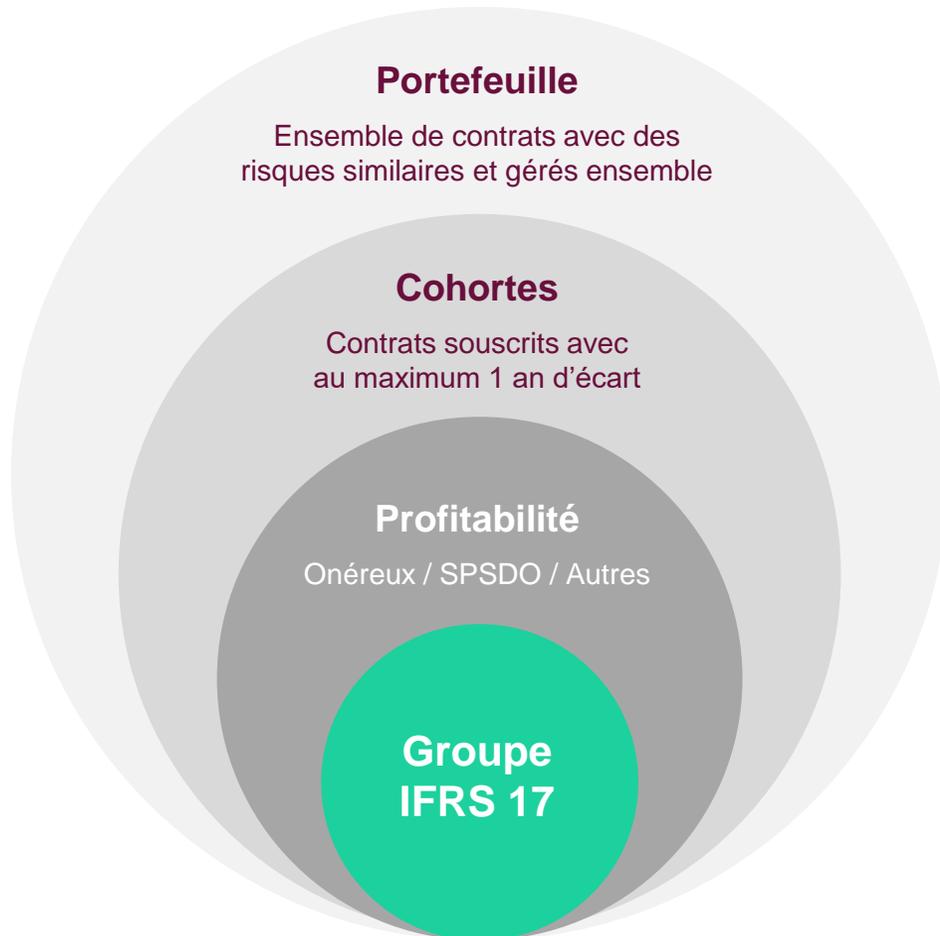
Une estimation des engagements d'assurance à travers deux réserves uniques :

- Le **LRC** (Liability for Remaining Coverage) permet de comptabiliser les provisions afférentes aux sinistres non encore survenus.
- Le **LIC** (Liability for Incurred Claims) permet de comptabiliser les sinistres survenus (connus ou non).

3 CSM, LC et P&L

- **CSM**
 - Création d'une réserve, la CSM (Contractual Service Margin) correspondant à la valeur actuelle des profits futurs attendus. Ces derniers doivent être reconnus en P&L à mesure que l'assureur fournit sa couverture d'assurance.
 - La CSM est positive sur un contrat profitable et nulle sur un contrat onéreux.
 - La CSM permet d'absorber les changements liés à des services futurs
- **LC**
 - Lorsque le contrat devient onéreux, l'assureur doit reconnaître immédiatement une perte en P&L équivalente à la valeur actuelle des pertes futures attendues et constitue une LC (Loss Component)
- **P&L**
 - On comptabilise en pertes et profits les impacts sur le bilan liés aux services courants et passés, ainsi que les pertes constatées d'avance (LC)

La segmentation des contrats

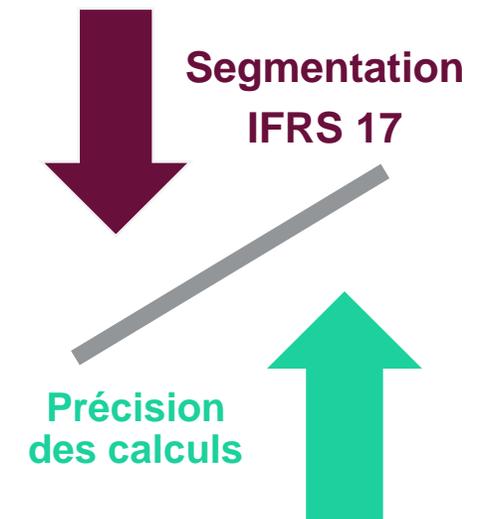


Points clés

- L'évaluation de la CSM doit être réalisée au niveau groupe de contrats sous IFRS17
- Les groupes de contrats sont définis comme un ensemble de contrats présentant des risques similaires et gérés ensemble, présentant une profitabilité similaire et appartenant à la même cohorte.

Niveau optimal de granularité

“ Les flux de trésorerie peuvent être estimés à un niveau de granularité supérieur au groupe ou portefeuille de contrats, du moment où l'entité est capable d'inclure les flux appropriés dans la mesure du groupe de contrats ”



Frontière des contrats – Article 34 de la Norme



- **La Norme stipule que des cashflows appartiennent à la frontière d'un contrat d'assurance lorsqu'ils découlent de l'application de droits ou obligations pour lesquels :**
 - l'assureur peut contraindre l'assuré à payer ses primes
- OU**
 - l'assureur a l'obligation de fournir un service d'assurance
- **L'obligation de fournir le service d'assurance prend fin lorsque :**
 - l'entité peut réévaluer le risque lié au contrat, et ajuster la prime / le niveau des prestations en conséquence
- OU**
 - les deux conditions suivantes sont vérifiées :
 - ET**
 - l'entité peut réévaluer les risques du portefeuille de contrats d'assurance et peut ajuster le prix ou le niveau des prestations de manière à refléter pleinement le risque du portefeuille ;
 - la tarification de la couverture jusqu'à la date où les risques sont réévalués ne prend pas en compte les risques relatifs à des périodes après la date de réévaluation.



Exemple :

- Sur un contrat de prévoyance annuel, à tacite reconduction, l'assureur ne peut pas contraindre l'assureur à payer sa prime la deuxième année du contrat.
 - la prime versée la deuxième année n'entre donc pas dans la frontière des contrats.
- En revanche, les paiements liés à d'éventuels sinistres survenus pendant la première année font bien partie de la frontière des contrats – l'assureur ayant l'obligation de fournir le service d'assurance jusqu'au règlement final.

Exemples

Exemple 1 – contrat non onéreux

Contrat	Tempo décès
Durée	2
Age initial	50
Sexe / Table	F / TF 02
Capital garanti	100,000
Prime	1,000
Taux intérêt	1%
RA (en % du BE)	5%



Prime initiale	1,000.00
BE	605.61
RA	30.28
CSM initiale	364.11



	12.N	12.N+1	12.N+2
Insurance revenue		499.56	515.54
Sinistres attendus		250.66	264.12
Frais attendus		50.00	50.00
Amortissement CSM		183.87	185.71
Libération RA – LRC		15.03	15.71
Insurance service expense		300.66	314.12
Sinistres réels		250.66	264.12
Frais réels		50.00	50.00
Insurance profit / loss		198.91	201.42

Exemple 2 – contrat onéreux

Contrat	Tempo décès
Durée	2
Age initial	50
Sexe / Table	H / TH 02
Capital garanti	100,000
Prime	1,000
Taux intérêt	1%
RA (en % du BE)	5%



Prime initiale	1,000.00
BE	1,282.88
RA	64.14
LC initiale	347.02



	12.N	12.N+1	12.N+2
Insurance revenue		492.88	522.30
Sinistres attendus (hors reprise de LC)		424.79	452.32
Frais attendus (hors reprise de LC)		36.47	36.47
Libération RA – LRC		31.61	33.50
Insurance service expense	347.02	461.26	488.79
Loss Component	347.02		
Reprise de Loss Component		- 171.04	- 181.25
Sinistres réels		582.30	620.04
Frais réels		50.00	50.00
Insurance profit / loss	- 347.02	31.61	33.50

3

Prise en compte de la réassurance sous IFRS 17



Evaluation séparée des engagements



Sous IFRS17, les engagements pour la réassurance détenue sont calculés de manière explicite.

1 Solvabilité 2

- Sous Solvabilité 2, la démarche est la suivante :
 - Calcul des engagements bruts de réassurance détenue
 - Calcul des engagements nets de réassurance détenue
- ➡ Le BE de réassurance est déduit de la différence entre les deux BE net et brut

2 IFRS17

- Sous IFRS17, la démarche est différente :
 - Calcul des engagements bruts de réassurance détenue
 - **Calcul des engagements pour la réassurance détenue**
- ➡ Il convient d'expliciter l'ensemble des flux de réassurance

Quelques éléments clés de la modélisation

① Traitement de la CSM

- **La CSM d'un groupe de contrat de réassurance peut être négative**
 - Notamment dans le cas d'un groupe de réassurance couvrant un ou des groupes sous-jacents onéreux. Une CSM négative sur un contrat de réassurance indique que le contrat correspond à un gain net pour la cédante
- Il n'y a **pas de constitution de LC**

② Risque de défaut du réassureur

- Le **risque de défaut** du réassureur est à prendre en compte dans le calcul des engagements
- Un changement d'hypothèse sur le risque de défaut du réassureur impacte le résultat financier

③ Roll-forward de la CSM : article 66 (c)

- Sur la réassurance proportionnelle, l'Art 66 (c) stipule que les variations des FCF (BEL + RA) liées aux services futurs doivent être **allouées entre le P&L et la CSM selon la clé de répartition observée sur le groupe sous-jacent**
 - ➔ Obligation de conserver le lien entre le groupe de réassurance détenue et le ou les groupes sous-jacents sur la réassurance proportionnelle
 - ➔ Ces groupes sous-jacents peuvent avoir des clés d'allocation (entre P&L et CSM) différentes et le groupe de réassurance doit le refléter.

Frontière des contrats

1 Un exemple

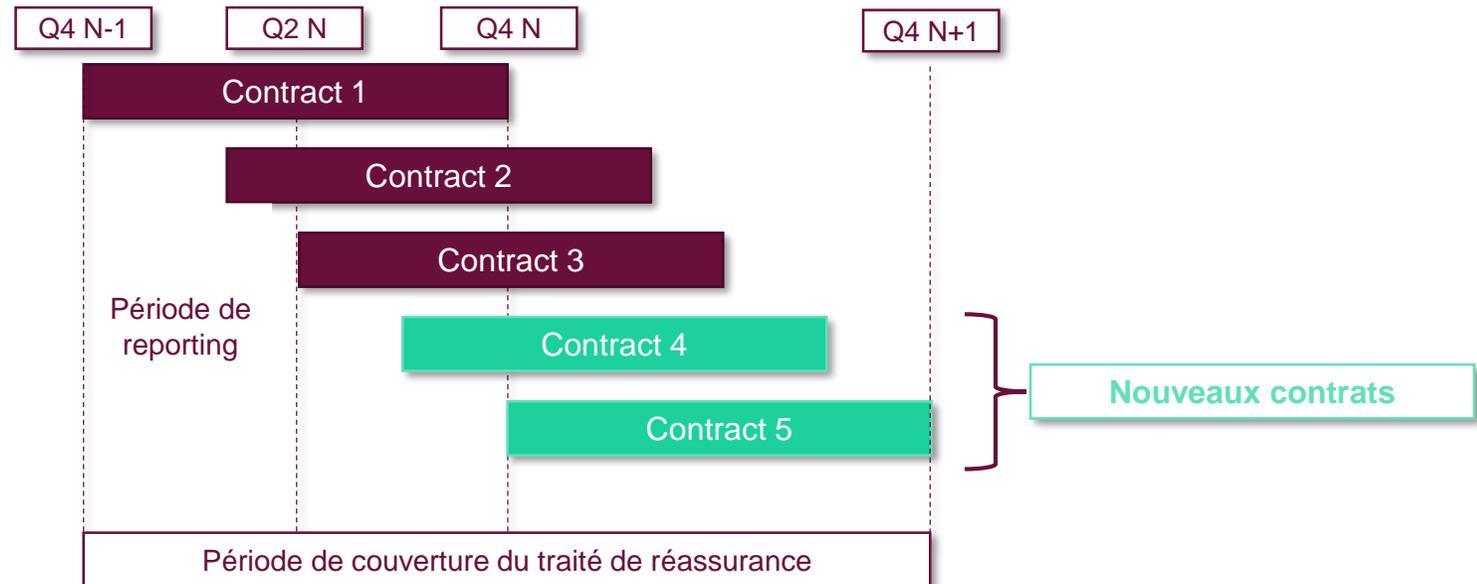
- Considérons un traité de réassurance couvrant tous les contrats sous-jacents souscrits en année N
- La période de reporting est semi-annuelle
- Les contrats sous-jacents ont une période de couverture d'un an

2 Analyse

- Pour le contrat 5, le réassureur couvrira l'ensemble des sinistres survenant en année N+1 (ils font partie de la frontière du contrat de réassurance)
- Le traité a donc nécessairement une période de couverture de 2 ans

3 Conclusion

- Il est nécessaire de projeter les contrats sous-jacents non encore souscrits mais faisant partie de la frontière des contrats.



Exemple – Contrat de réassurance proportionnelle

Réassurance proportionnelle sur deux contrats tempo décès

Contrat	QP 40%
Durée	2
Comm réass.	25% des primes
Risque de non perf.	10%
Taux intérêt	1%
RA (en % du BE)	5%



Prime initiale	800.00
Commission de réassurance	- 200.00
BE	
Ajustement non perf	- 608.92
RA	- 30.45
CSM initiale	- 39.37



	12.N	12.N+1	12.N+2
Reinsurance premiums		294.98	314.13
Sinistres cédés en quote part		299.86	318.30
Transfert de RA vers le réassureur		14.99	15.91
Amortissement CSM		- 19.88	- 20.08
Amounts recovered from reinsurance		333.18	353.66
Sinistres cédés en quote part – réel		333.18	353.66
Insurance profit / loss - reins contracts held		38.21	39.53
<i>Dont RA transféré au réassureur</i>	Coût	- 14.99	- 15.91
<i>Dont Amortissement de la CM</i>	Gain	19.88	20.08
<i>Dont profit lié au non défaut du réassureur</i>	Gain	33.32	35.37

Compte de résultat net de réassurance

	12.N	12.N+1	12.N+2
Insurance revenue		992.44	1,037.84
Insurance service expenses	347.02	761.92	802.92
Reinsurance premiums		294.98	314.13
Amounts recovered from reinsurance		333.18	353.66
Insurance profit / loss	- 347.02	268.73	274.45

4

Traitement des flux de réassurance

TRG Septembre 2018



Traitement des cashflows de réassurance (1/5)



La problématique

- Le traitement de certains cashflows de réassurance fait l'objet de nombreuses questions de la part de la profession.
- Comment faut-il traiter en particulier :
 - Les commissions de réassurance (commissions reçues de la part du réassureur)
 - Les reconstitutions de primes ?
- Le document du TRG *Commissions and reinstatement premiums in reinsurance contracts issued* de Septembre 2018 précise les traitements comptables attendus.



Illustration par un exemple :

- Dans les slides qui suivent, nous traiterons un exemple de commissions de réassurance.
- Ces flux reçus de la part du réassureur doivent-elles être comptabilisées :
 - Comme des frais d'acquisition négatifs ?
 - En diminution des primes de réassurance cédées au réassureur ?
 - Comme une composante des sinistres couverts par le réassureur ?

Traitement des cashflows de réassurance (2/5)

1 Exemple de commissions de réassurance

- Le contrat possède les caractéristiques suivantes :
 - Le montant des commissions dépend du ratio de perte du contrat
 - Un montant minimum est dû à la cédante quel que soit le ratio de perte
 - Une commission prévisionnelle est réglée à la souscription du contrat et vient en diminution de la prime initiale cédée
 - Le montant final des commissions n'est connu que plusieurs années après la période de couverture, lorsque les sinistres sont totalement payés.
 - Un ajustement sur le montant prévisionnel est alors pris en compte

2 Objectif de l'analyse

- Les objectifs de l'analyse qui va être menée sur cet exemple seront de déterminer :
 - quelle part des commissions cédées est contingente aux sinistres, et quelle part ne l'est pas.
 - quelle part des commissions peut être associée à la notion de composante d'investissement.

Cash flow	Montant	Description
Prime de réassurance	6000	60% des primes des contrats sous-jacents
Commissions prévisionnelles	1800	30% de la prime de réassurance (basé sur un S/P à 65%)
Montant initialement reçu	4200	= 6000 - 1800

Sinistralité	Montant	Commission en % de la prime de réassurance
Supérieure à 75%	1200	Commission minimum de 20%
Entre 55% et 75%	Commission variable	Commission entre 20% et 40%
En-dessous de 55%	Commission maximum de 40%	Commission maximum de 40%

Traitement des cashflows de réassurance (3/5)

① Effet économique des commissions

- S'il n'y a pas de sinistre, la commission maximum est due (40% x 6000 = 2400).
- S'il y a des sinistres, le réassureur diminue la part des sinistres qu'il prend en charge
 - ex : supposons qu'il y a eu 5000 de sinistres, le ratio de perte est supérieur à 75% et la commission cédée n'est plus que de 1200 (il y a donc un ajustement de 1200 qui doit être comptabilisé en P&L).

Ratio de perte	Montant	Commission en % de la prime de réassurance
Supérieur à 75%	1200	Commission minimum de 20%
Entre 55% et 75%	Échelle variable	Commission entre 20% et 40%
En-dessous de 55%	Commission maximum de 40%	Commission maximum de 40%

② Traitement comptable

- Le montant de 2400 doit être comptabilisé en diminution de la prime initiale
 - Il est **non contingent aux sinistres** (il est considéré comme payé qu'un sinistre ait lieu ou non)
- En cas de ratio de perte supérieur à 55%, l'effet économique de la diminution de la commission cédée est équivalent à réduire le montant des sinistres remboursés par le réassureur
 - Cet ajustement des commissions cédées est **contingent aux sinistres**

Question : Le montant comptabilisé en diminution de la prime initiale est-il une composante d'investissement ?

Traitement des cashflows de réassurance (4/5)



La problématique

- Le montant de 2400 euros comptabilisé à la création du groupe et venant en diminution de la prime peut-il être considéré comme une composante d'investissement ?
 - Définition d'une composante d'investissement** : dans un contrat d'assurance, montants qu'une entité doit reverser au détenteur de la police, qu'un événement assuré ait lieu ou non



Analyse

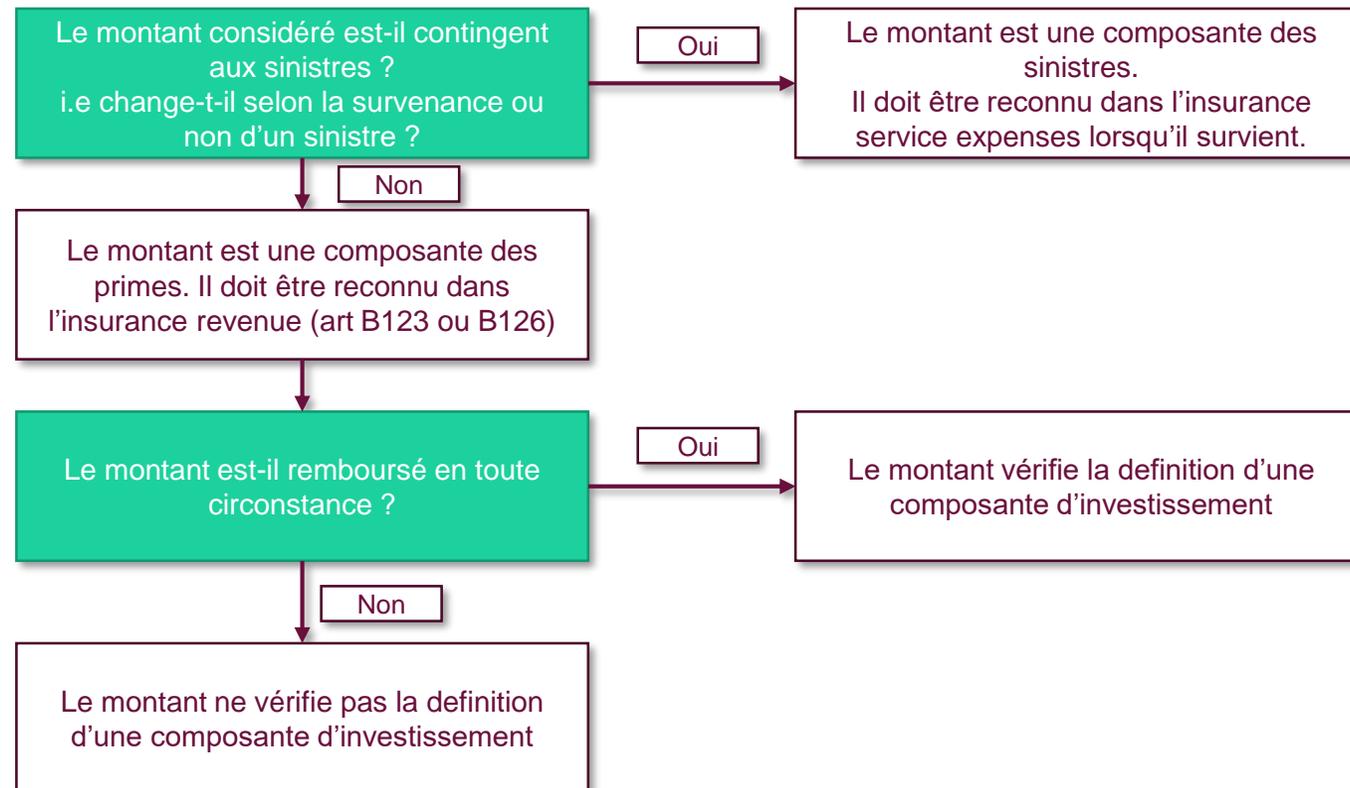
- Le montant de 2400 est comptabilisé à la création du contrat
- Sur ces 2400, **1800** sont payés à la création du groupe et ne peuvent donc satisfaire la définition d'une composante d'investissement.
- La partie restante ($2400 - 1800 = 600$) pourrait satisfaire la définition à condition que ce montant soit payé en toutes circonstances (par exemple, même en cas d'annulation du contrat)

Cash flow	Montant	Description
Prime de reassurance	6000	60% des primes des contrats sous-jacents
Commissions prévisionnelles	1800	30% de la prime de réassurance (basé sur un S/P à 65%)
Montant initialement reçu	4200	= 6000 - 1800

Traitement des cashflows de réassurance (5/5)

En résumé

- L'approche permettant d'évaluer l'effet économique d'un flux de trésorerie peut être résumée dans le graphique suivant :

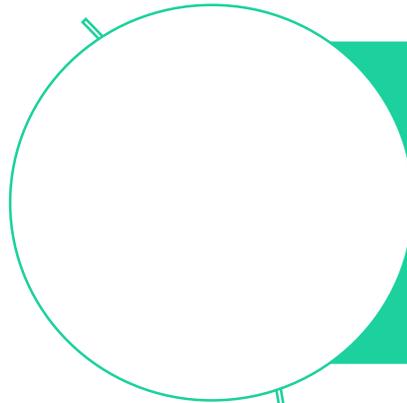


5

Comment réduire les inconsistances comptables sur la réassurance cédée?

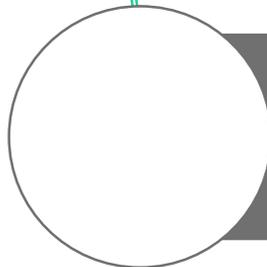


Quelques modifications apportées par l'exposé-sondage de juin 2019

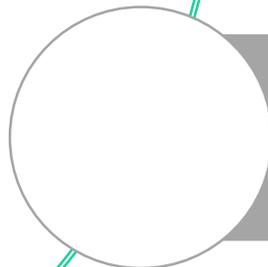


Contrat de réassurance fournissant une couverture proportionnelle

Contrat qui confère à l'entité le droit de recouvrer de l'émetteur un pourcentage de toutes les demandes d'indemnisation reçues pour les groupes de contrats d'assurance sous-jacents. Le pourcentage que l'entité a le droit de recouvrer est fixe pour tous les contrats d'un même groupe de contrats d'assurance sous-jacents, mais peut varier d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents à l'autre



Reconnaissance d'un gain de réassurance immédiat en cas de perte constatée sur les contrats sous-jacents



Extension de l'exception liée à la diminution du risque financier pour les contrats de réassurance

Focus sur la comptabilisation de gain de réassurance initial (1/3)

Compte de résultat net de réassurance – avant amendement

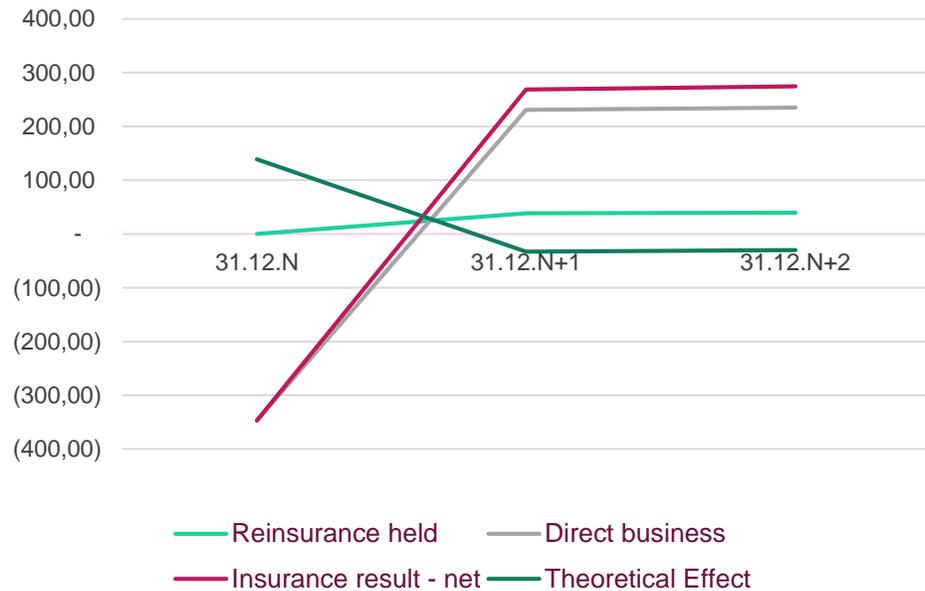
	12.N	12.N+1	12.N+2
<u>Insurance revenue</u>		992.44	1,037.84
<u>Insurance service expenses</u>	347.02	761.92	802.92
<u>Reinsurance premiums</u>		294.98	314.13
<u>Amounts recovered from reinsurance</u>		333.18	353.66
<u>Insurance profit / loss</u>	- 347.02	268.73	274.45

Compte de résultat net de réassurance – après amendement

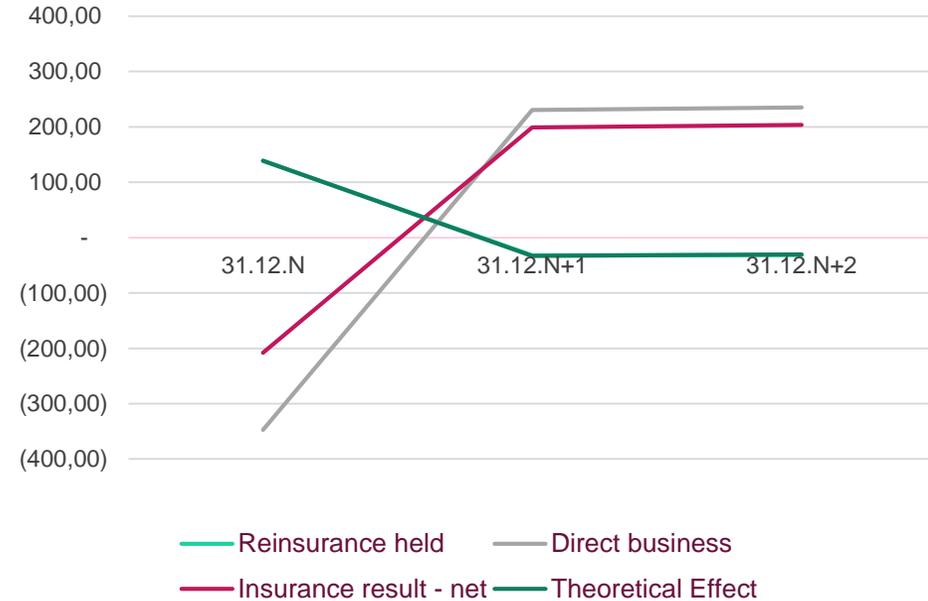
	12.N	12.N+1	12.N+2
<u>Insurance revenue</u>		992.44	1,037.84
<u>Insurance service expenses</u>	347.02	761.92	802.92
<u>Reinsurance premiums</u>		296.72	312.37
<u>Amounts recovered from reinsurance</u>	138.81	264.83	281.11
<u>Insurance profit / loss</u>	- 208.21	198.63	203.65

Focus sur la comptabilisation de gain de réassurance initial (2/3)

Compte de résultat net de réassurance – avant amendement

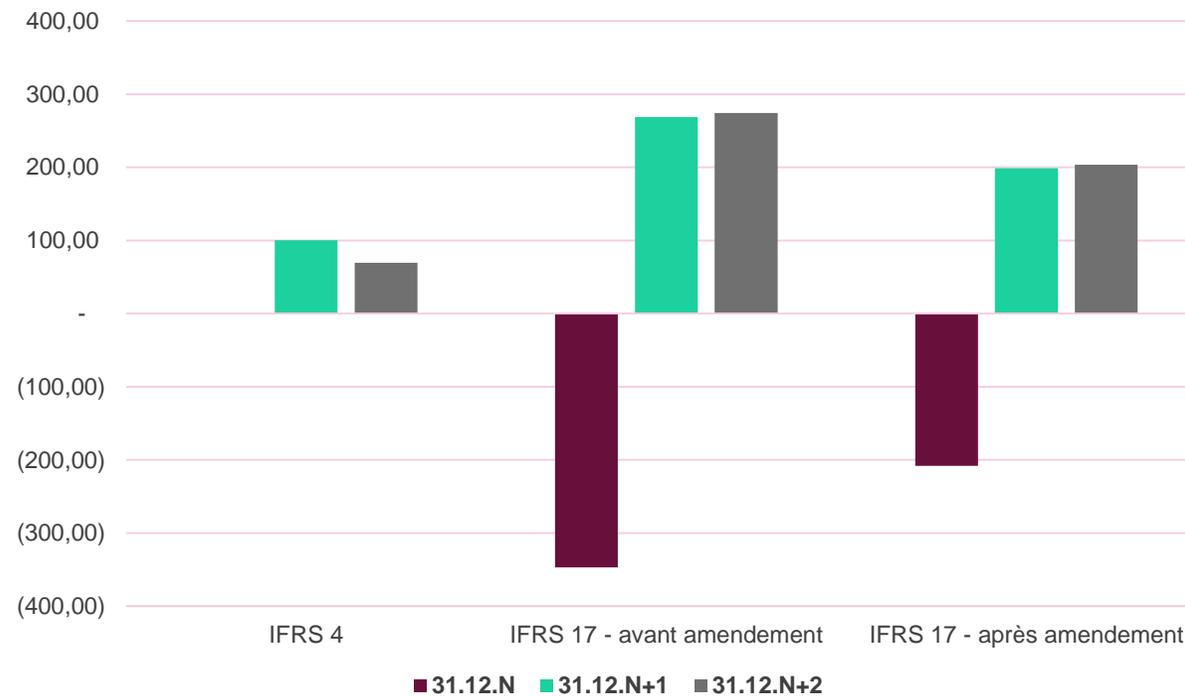


Compte de résultat net de réassurance – après amendement



Focus sur la comptabilisation de gain de réassurance initial (3/3)

Comparaison du résultat d'assurance en équivalent IFRS 4 et IFRS 17, avant et après amendement proposé



Limites et perspectives

Définition stricte de la réassurance proportionnelle

Traitement des flux spécifiques à la réassurance

Réassurance financière

Frontière des contrats

Mismatches comptables

Lien sous jacent avec les groupes cédés



Pioneer of Consulting 4.0

Sia Partners is a next generation consulting firm focused on delivering superior value and tangible results to its clients as they navigate the digital revolution. Our global footprint and our expertise in more than 30 sectors and services allow us to enhance our clients' businesses worldwide. We guide their projects and initiatives in strategy, business transformation, IT & digital strategy, and Data Science. As the pioneer of Consulting 4.0, we develop consulting bots and integrate AI in our solutions.

Follow us on **LinkedIn** and **Twitter @SiaPartners**

For more information, visit:

www.sia-partners.com

Abu Dhabi
Amsterdam
Brussels
Casablanca
Charlotte
Denver
Doha
Dubai
Frankfurt
Hamburg
Hong Kong
Houston
London
Luxembourg
Lyon
Milan
Montreal
New York
Paris
Riyadh
Rome
Seattle
Singapore
Tokyo

